



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT, M. CORRE Daniel, M. DHONT Jean-Pierre, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARCHE Séverine, M. SERPETTE Patrick

**Absents** : Mme LE NEEL Shirley

**Pouvoirs** : M. FONSECA David donne pouvoir à M. DHONT Jean-Pierre, M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. CORRE Daniel, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. BALDY Patrick, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. MICK RIVES Valérie

**Secrétaire de séance** : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 17

N° 2023/17

### **Objet : Avis sur le dossier de Révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de BALLANCOURT**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses article L.153-40, L.132-7 à L.132-11 et R.153-4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de BALLANCOURT en date du 5 avril 2023 portant sur l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

VU le courrier de Monsieur le Maire de la commune de BALLANCOURT, en date du 11 avril 2023 reçu le 17 avril 2023 ;

VU le dossier de révision du P.L.U. arrêté de la commune BALLANCOURT ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article R.153-4 du code de l'urbanisme, la Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE dispose d'un délai de 3 mois après réception du dossier pour transmettre son avis sur le projet ;

**CONSIDÉRANT** qu'après examen du dossier, il apparaît que ce projet n'aura pas d'incidences sur le territoire communal de FONTENAY-LE-VICOMTE ;

**Le Conseil Municipal,**

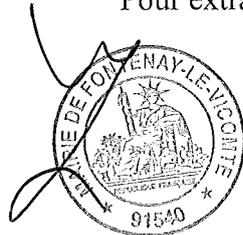
**Après en avoir délibéré, par 13 Voix Pour et 4 Abstentions (M. DHONT Jean-Pierre, M. FONSECA David, Mme MARCHE Séverine et Mme SARAGOSA Elodie)**

**ÉMET** un AVIS FAVORABLE sur le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de BALLANCOURT.

**DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Maire de BALLANCOURT et à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 23 juin 2023

Pour extrait conforme



**Le Maire,  
Valérie MICK RIVES**